

COMITÉ DES FINANCES

Mandat

Préambule

Le comité des finances est un comité permanent du conseil d'administration de l'AEPC.

Objectif

Le principal objectif du comité consiste à faire des recommandations au conseil d'administration au chapitre de la comptabilité, des rapports financiers et des obligations juridiques (liées aux finances) de l'AEPC.

Composition, nomination et responsabilisation

1. Le comité comprend au moins trois (3) membres incluant :
 - Directeur des finances
 - Membre externe ayant une expertise en finances (comptable professionnel agréé - CPA)
 - Membre externe
 - D'autre membre selon les besoins du comité
2. Les membres externes peuvent provenir du COPEC, du CCPUP ou d'un autre organisme. La préférence sera donnée à ceux qui s'intéressent aux finances des organismes à but non lucratif et qui ont de l'expérience dans ce domaine.
3. Les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration.
4. Le président du comité est le directeur des finances du conseil d'administration.
5. Le directeur général est également membre nommé d'office, sans droit de vote, du comité
6. Le comité est sous la responsabilité du conseil d'administration.

Mandat

Le mandat du président (directeur des finances) est de la même durée que celui du directeur des finances. Le mandat des autres membres du comité est de trois ans, renouvelable deux fois pour un total de neuf ans. La planification de la relève permettra d'assurer une certaine cohérence dans la composition du comité d'une année à l'autre.

Responsabilités

Les responsabilités du comité se concentrent dans quatre domaines. Le comité se chargera d'examiner les questions, de faire des commentaires ou de formuler des recommandations au conseil d'administration :

1. États financiers annuels avant l'assemblée générale annuelle
2. Examen mensuel des dépenses exécuté au moyen d'une vérification aléatoire de tous les documents fournis par les membres du comité à chaque réunion
3. Budget proposé de l'AEPC avant la présentation au conseil d'administration aux fins de discussion et d'approbation
4. Contrats/ententes/documents d'assurance

Voir l'annexe 1 pour consulter le calendrier d'exécution des responsabilités du comité.

Réunions

Les membres du comité se réunissent par téléconférence au moins quatre fois par année. D'autres réunions des membres du comité peuvent se tenir par téléconférence, au besoin.

Quorum

Le quorum aux réunions du comité est à la majorité simple des membres.

Vote

Lors de toutes les réunions du comité, chaque motion est adoptée à la majorité simple des votes obtenus, y compris celui du président. S'il y a égalité des votes, la motion est rejetée.

Procès-verbaux et rapports

Un procès-verbal est rédigé à chaque réunion et une copie est conservée au bureau de l'AEPC.

Dépenses

Les dépenses des membres du comité pour toutes les réunions sont payées par l'AEPC conformément aux politiques et procédures établies.

Annexe 1 : Calendrier du comité des finances

| CALENDRIER | ACTIVITÉ |
|------------|--|
| Fin mars | Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (octobre à décembre)• Examiner et discuter les états financiers annuels préparés par le comptable de l'AEPC en vue de l'assemblée générale annuelle. |
| Mai | Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (janvier à mars)• Examiner tous les contrats à renouveler• Examiner les rapports à l'Agence du revenu du Canada• Examiner les avoirs investis dans le fonds de prévoyance |
| Août | Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (avril à juin)• Examiner le budget proposé préparé par la directrice générale et le directeur des finances• Examiner tous les contrats à renouveler• Examiner les polices d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité des administrateurs et des dirigeants avant le renouvellement le 30 septembre |
| Novembre | Tenir une téléconférence pour : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier aléatoirement les revenus/dépenses mensuels (juillet à septembre)• Examiner tous les contrats à renouveler |